



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

☞ Séance du 22 MARS 2026 ☞

L'an deux mille vingt-six, le 22 mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle socio-culturelle de la gare, sous la présidence de Monsieur Jean GAUDIN, le plus âgé des membres du conseil.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 22

Absent : 1 dont 1 excusé

Pouvoirs : 1 Nicolas MAURE ayant donné pouvoir à Xavier BOSSUT

Absents :

Votants : 23

Secrétaire de séance : Didier JANCART

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
BOSSUT Xavier	✓		JANCART Didier	✓		BOBAN Bruno	✓	
GIRARD Laurence	✓		MOGEON Elise	✓		BESSON Aline	✓	
BOSSON Arnaud	✓		ORAIN Aurélien	✓		BÉRIOU Nora	✓	
DUVAL Peggy	✓		AUZOUX Géraldine	✓		PIERRE Alex	✓	
GAUDIN Jean	✓		TRITANT Quentin	✓		MEYNET Elsa	✓	
DESEQUELLES Séverine	✓		CURDY Sophie	✓		LUNEAU Sylvain	✓	
DEMIERRE Claudine	✓		GLADKOFF Andy	✓		DE DONA Patricia	✓	
MAURE Nicolas		✓	MUDRY Marion	✓				

Délibérations	Objet	Décision du Conseil Municipal
2026-03-01	Election du Maire	Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés -18 pour et 5 contre
2026-03-02	Détermination du nombre d'adjoints au Maire	Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés - 18 pour et 5 contre
2026-03-03	Elections des adjoints au Maire	Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés - 18 pour et 5 contre

DÉLIBÉRATIONS

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2026

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier BOSSUT, Maire

Après exposé,

**Le conseil municipal
A l'unanimité :**

- **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 mars 2026.

DÉLIBÉRATIONS

DELIBÉRATION N° 2026-03-01	Administration générale – Election du Maire
Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés	

RAPPORTEUR : Monsieur Jean GAUDIN– Président de séance

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean GAUDIN, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Régis FORESTIER.

Étaient présents : Xavier BOSSUT, Laurence GIRARD, Arnaud BOSSON, Peggy DUVAL, Jean GAUDIN, Claudine DEMIERRE, Séverine DESESQUELLES, Didier JANCART, Elise MOGEON, Aurélien ORAIN, Géraldine AUZOUX, Quentin TRITANT, Sophie CURDY, Andy GLADKOFF, Marion MUDRY, Bruno BOBAN, Aline BESSON, Nora BÉRIOU, Alex PIERRE, Elsa MEYNET, Sylvain LUNEAU, Patricia DE DONA

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : Monsieur Nicolas MAURE.

Monsieur Nicolas MAURE a donné pouvoir à Monsieur Xavier BOSSUT pour voter en son nom.

M. Didier JANCART a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 23
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Monsieur Xavier BOSSUT, 18 (dix-huit) voix

- Monsieur Xavier BOSSUT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

DELIBÉRATION N° 2026-03-02	Administration générale – Détermination du nombre d'adjoints au Maire
Adoptée à la majorité absolue	
18 pour et 5 contre	

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier BOSSUT– Maire élu

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Xavier BOSSUT, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Régis FORESTIER.

Étaient présents : Xavier BOSSUT, Laurence GIRARD, Arnaud BOSSON, Peggy DUVAL, Jean GAUDIN, Claudine DEMIERRE, Séverine DESEQUELLES, Didier JANCART, Elise MOGEON, Aurélien ORAIN, Géraldine AUZOUX, Quentin TRITANT, Sophie CURDY, Andy GLADKOFF, Marion MUDRY, Bruno BOBAN, Aline BESSON, Nora BÉRIOU, Alex PIERRE, Elsa MEYNET, Sylvain LUNEAU, Patricia DE DONA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : Monsieur Nicolas MAURE

Monsieur Nicolas MAURE a donné pouvoir à Monsieur Xavier BOSSUT pour voter en son nom.

M. Didier JANCART a été désigné comme secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 23 membres.

Conformément à la réglementation, Madame Nora BÉRIOU propose la création de 6 postes d'adjoint.e.s et demande un vote à bulletin secret pour cette délibération, possible à partir de la demande d'un tiers du quorum soit 8 voix. Seulement 5 conseillers demandent le vote à bulletin secret, la décision du nombre d'adjoint est donc prise à main levée.

Après exposé et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité absolue 18 pour et 5 contre

- **DECIDE** la création de 5 postes d'adjoints.

DELIBÉRATION N° 2026-03-03	Administration générale – Elections des adjoints au Maire
Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés	

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier BOSSUT– Maire élu

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Xavier BOSSUT, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Régis FORESTIER.

Étaient présents : Xavier BOSSUT, Laurence GIRARD, Arnaud BOSSON, Peggy DUVAL, Jean GAUDIN, Claudine DEMIERRE, Séverine DESESQUELLES, Didier JANCART, Elise MOGEON, Aurélien ORAIN, Géraldine AUZOUX, Quentin TRITANT, Sophie CURDY, Andy GLADKOFF, Marion MUDRY, Bruno BOBAN, Aline BESSON, Nora BÉRIOU, Alex PIERRE, Elsa MEYNET, Sylvain LUNEAU, Patricia DE DONA

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : Monsieur Nicolas MAURE

Monsieur Nicolas MAURE a donné pouvoir à Monsieur Xavier BOSSUT pour voter en son nom.

M. Didier JANCART a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les 3 tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire) :

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 23

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

– Liste N°1 :

- 1^{ère} adjointe : Laurence GIRARD
- 2^{ème} adjoint : Arnaud BOSSON
- 3^{ème} adjointe : Peggy DUVAL
- 4^{ème} adjoint : Jean GAUDIN
- 5^{ème} adjointe : Séverine DESESQUELLES

18 voix (dix-huit)

– Liste N°2 :

- 1^{ère} adjointe : Elsa MEYNET
- 2^{ème} adjoint : Alex PIERRE
- 3^{ème} adjointe : Patricia DE DONA
- 4^{ème} adjoint : Sylvain LUNEAU
- 5^{ème} adjointe : Nora BÉRIOU

5 voix (cinq)

Choisir suivant le cas :

- La liste N°1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- 1^{ère} adjointe : Laurence GIRARD
- 2^{ème} adjoint : Arnaud BOSSON
- 3^{ème} adjointe : Peggy DUVAL
- 4^{ème} adjoint : Jean GAUDIN
- 5^{ème} adjointe : Séverine DESESQUELLES

Fait à Mieussy, le 22 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Didier JANCART

Le Maire,

Xavier BOSSUT